

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 14

3 janvier 2012

SOMMAIRE

Advent Clinic (Luxembourg) S.à r.l.	641	Fingames S.A.	663
Advent Dahlia (Luxembourg) S.à. r.l.	626	HDL SA	666
Advent Key Investor & Cy S.C.A.	627	Higest S.A.	666
Advent Key Investor S.à r.l.	627	Home & Garden Concept SA	670
Advent Key (Luxembourg) S.à r.l.	626	ICG Recovery 1, 2008 S.A.	666
Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l.	636	ICG Recovery 2, 2008 S.A.	668
Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.	640	IM 3 S.à r.l.	628
Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. ...	640	Immobilière Internationale S.A.	669
Aleris Global Luxembourg S.à r.l.	640	Immobilière Internationale S.A.	669
Alphard S.A.	626	IT-Plus Holding S.A.	669
Amber S.A., SPF	641	IT-Plus Holding S.A.	671
Antlia S.A.	641	Jargonant Partners S.à r.l.	672
Antlia S.A.	642	John Deere Holding Brazil S.à r.l.	646
Azelis S.A.	641	Kanoba S.A.	672
BlueBay Funds Management Company S.A.	642	Lombard International Assurance S.A. ...	658
Building Management & Concept Luxem- bourg S.A.	642	Lubia S.A.	672
Cabochon S.A., SPF	643	Lux Foods S.A.	671
Caring Community S.A.	626	Pria S.à r.l.	651
Celerity S.A.	645	Pro.Rent Services S.A.	640
Cortina Properties S.à r.l.	642	Rénovation Construction Solutions s.à.r.l.	637
Diversified Financials Europe S.A.	650	Resiterra Invest	627
Domels S.à r.l.	667	Restaurant Le Wok Sàrl	664
Ducat SPF S.A.	643	Sark S.à r.l.	666
EFDO II S.à r.l.	650	Sephir Holding S.à r.l.	636
EFDO I S.à r.l.	645	Sifter Fund	669
E.R.D. Financière S.A.	650	Sikalux SA	670
F.D.Q. S.A.	663	SI.TO. Financière S.A.	672
Financière Immobilière de Développe- ment Européen S.A.	664	S.P.M.P. S.A.	650
Financière Star 1	665	Tarpan LuxCo S.à r.l.	628
		Whitehall French RE 12 S.à r.l.	643

Alphard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.726.

Les comptes annuels et le Bilan consolidé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour la société

ALPHARD S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le Domiciliaire

Référence de publication: 2011163559/14.

(110189092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Caring Community S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.031.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 November 2011.

Caring Community S.A.

Robert van 't Hoef

Administrateur

Référence de publication: 2011163573/14.

(110189237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Advent Dahlia (Luxembourg) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 139.650.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011163549/13.

(110188952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Advent Key (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.021.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011163550/13.

(110188955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Advent Key Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 26.985.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.031.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011163551/13.

(110188949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Resiterra Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 149.009.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 14 mars 2011

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, avec effet au 04/02/2011.

Pour copie certifiée conforme

D. EELBODE / G. DECLERCQ / Ch. DESIMPEL / COSAFIN S.A. / J. WINANDY

- / - / - / Signature / -

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011163644/15.

(110189147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Advent Key Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.022.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011163552/13.

(110188954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Tarpan LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,06.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.878.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, d'Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tarpan LuxCo S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011164951/24.

(110191095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

IM 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.858.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TMT SSF 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under the number B 149441,

represented by Ana BRAMAO, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company IM 3 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "IM 3 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
TMT SSF 3 S.à r.l.	12,500	€ 12,500
Total	12,500	€ 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- George Richard Cobleigh, Manager, residing at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, USA, born on 4 December 1962, in Connecticut, USA;

- Michael Robert Kidd, Manager, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 18 April 1960 in Basingstoke, England;

- Sinisa Krnic, Manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain; and

- Claude Larbière, Finance Director, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TMT SSF 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg, avec siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149441,

représentée par Ana BRAMAO, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée IM 3 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «IM 3 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'as-

semblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription €
TMT SSF 3 S.à r.l.	12.500	12.500
Total	12.500	12.500

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ 1.500.- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- George Richard Cobleigh, Gérant, demeurant au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, État-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962 à Connecticut, État-Unis d'Amérique,

- Michael Robert Kidd, Gérant, avec adresse professionnelle au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Angleterre,

- Sinisa Krnic, Gérant, avec adresse professionnelle au 28, St George Street, Londres, W1S 2FA, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne, et

- Claude Larbière, Directeur Financier, avec adresse professionnelle au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15776. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161691/449.

(110188135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Sephir Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.208.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

SEPHIR HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2011163657/15.

(110189334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 149.025.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Novembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011163553/13.

(110188965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Rénovation Construction Solutions s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.915.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Sébastien LAUZIN, directeur de société, né à Hayange (France) le 7 décembre 1975, demeurant à F-57700 Neufchef, 7, Chemin des Charrons,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Raphaël CAILLAS, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 10 novembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de bâtiment, y compris tous travaux de second oeuvre et de finition, ainsi que la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion, la maîtrise d'oeuvre et la location d'immeubles bâtis ou à bâtir.

La société a aussi objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement. Elle pourra apporter son assistance commerciale, administrative et financière. Elle pourra également exploiter des licences de marques et brevets

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La société prend la dénomination de «RENOVATION CONSTRUCTION SOLUTIONS s.à.r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Sébastien LAUZIN, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Cyril SAVINI, gérant de société, né à Algrange (France) le 15 octobre 1977, demeurant à F-57240 Nilvange, 1, rue Joffre est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.
- 2.- Monsieur Sébastien LAUZIN, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4.- Le siège social est établi à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-Rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CAILLAS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4476. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 28 novembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011164070/149.

(110189857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 152.885.

Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Novembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011163554/13.

(110188960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 153.039.

Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Novembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011163555/13.

(110188962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Aleris Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour Alexis Global Luxembourg S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2011163557/13.

(110189194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Pro.Rent Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.475.

Par la présente, je suis au regret de vous informer que je démissionne de mon mandat de "directeur à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle" de la société

PRO RENT SERVICES SA

152 route de Longwy

L4831 Rodange

N° registre: B105475

Cette démission prendra effet en date du 14 décembre 2011 au soir
Le 22 novembre 2011.

Nathalie FOULON.

Référence de publication: 2011163664/15.

(110188663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Amber S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 13.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011163565/10.

(110189223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société Azelis SA en date du 15 Novembre 2011, que Monsieur Jacobus van den Akker, résidant au 23 Vrouwenhof, 4635 AD Huijbergen, Hollande, a été révoqué de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Administrateur

Référence de publication: 2011163561/13.

(110189059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Advent Clinic (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 244.540,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.995.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Novembre 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011163563/13.

(110188957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Antlia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.949.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163566/10.

(110188975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

BlueBay Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.445.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 octobre 2011*

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de M. Robert Raymond, M. Henry Kelly, M. James Jordan Heyworth Kitson, M. Nicholas Williams et M. Claude Niedner pour une nouvelle période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer le mandat de Deloitte S.A., Réviseurs d'Entreprises, pour un terme d'un an devant expirer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Pour copie conforme

M. Terry Farrelly

Référence de publication: 2011164193/18.

(110190152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

BM Concept Lux S.A., Building Management & Concept Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.511.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 août 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011163569/13.

(110188995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Antlia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.949.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163567/10.

(110188977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Cortina Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.019.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163574/10.

(110189190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Cabochon S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.467.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 octobre 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs de MM. Joseph WINANDY et Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., domiciliée 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représenté par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Haclin L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes the Clover.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.03.2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011163575/19.

(110188947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Ducat SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 51.175.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163583/10.

(110189173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Whitehall French RE 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.808.

—
In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of November.

Before the undersigned, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- W2007 Finance Sub L.L.C., a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4349880,

here represented by Mrs Nicole Götz, hereafter named, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- Whitehall Parallel Ourse S.à r.l., a Luxembourg Société à responsabilité limitée with its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137.550,

here represented by:

- Nicole Götz, Manager of the Company, having her professional address in Luxembourg, and

- Maxime Nino, Manager of the Company, having his professional address in Luxembourg;

Such appearing parties are the shareholders of Whitehall French RE 12 S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée with its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.808.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 1,874,304.49 (one million eight hundred and seventy-four thousand three hundred and four euros and forty-nine cents) (the "Capital Reduction"), so as

to bring it from its present amount of EUR 1,922,225.93 (one million nine hundred and twenty-two thousand two hundred and twenty-five euros and ninety-three cents) down to EUR 47,921.44 (forty-seven thousand nine hundred and twenty-one euros forty-four cents), by the cancellation of 187,430,449 (one hundred eighty-seven million four hundred and thirty thousand four hundred and forty-nine) shares, each having a par value of EUR 0.01 (one cent euro.-) (collectively referred as the “Cancelled Shares”) by reimbursement to the shareholders of EUR 1,874,304.49 (one million eight hundred and seventy-four thousand three hundred and four euros and forty-nine cents).

The cancellation of the shares is made among the Company’s shareholders according to the following chart:

Shareholders	Current shareholding	Shares cancelled	Post-reduction shareholding
W2007 Finance Sub L.L.C.	186,145,688	181,505,042	4,640,646
Whitehall Parallel Ourse S.à r.l.	6,076,905	5,925,407	151,498
Total	192,222,593	187,430,449	4,792,144

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved Capital Reduction, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at EUR 47,921.44 (forty-seven thousand nine hundred and twenty-one euros forty-four cents), represented by four million seven hundred and ninety-two thousand and one hundred and forty-four (4,792,144) shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.”

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration, or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- W2007 Finance Sub L.L.C., une limited liability company régie selon les lois de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d’Amérique, et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4349880,

ici représentée par Madame Nicole Götz, ci-après nommée, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

- Whitehall Parallel Ourse S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.550,

ici représentée par:

- Nicole Götz, Gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, et

- Maxime Nino, Gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de Whitehall French RE 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.808 (la “Société”).

Lesquelles parties comparantes, représentant l’intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société pour un montant de 1.874.304,49 EUR (un million huit cent soixante-quatorze mille trois cent quatre euros quarante-neuf cents) (la “Réduction de Capital”), de façon à le porter de son montant actuel de 1.922.225,93 EUR (un million neuf cent vingt-deux mille deux cent vingt-cinq euros quatre-vingt-treize cents) à 47.921,44 EUR (quarante-sept mille neuf cent vingt et un euros quarante-quatre cents), par

l'annulation de 187.430.449 (cent quatre-vingt-sept millions quatre cent trente mille quatre cent quarante-neuf) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (collectivement désignées comme les "Parts Sociales Annulées") et remboursement aux associés d'un montant de 1.874.304,49 EUR (un million huit cent soixante-quatorze mille trois cent quatre euros quarante-neuf cents).

L'annulation des parts est effectuée entre les associés selon le tableau suivant:

Associés	Détention avant rachat	Annulation	Détention après rachat
W2007 Finance Sub L.L.C.	186.145.688	181.505.042	4.640.646
Whitehall Parallel Ourse S.à r.l.	6.076.905	5.925.407	151.498
Total	192.222.593	187.430.449	4.792.144

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société suite à la Réduction de Capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 47.921,44 EUR (quarante-sept mille neuf cent vingt et un euros quarante-quatre centimes) composé de quatre millions sept cent quatre-vingt-douze mille cent quarante-quatre (4.792.144) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentant par leur, nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GÖTZ, M. NINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. LAC/2011/51678. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164144/114.

(110189784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Celerity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.382.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011163576/11.

(110189185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

EFDO I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.549.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011163586/11.

(110189251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

John Deere Holding Brazil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.743.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first day of the month of October, at 4.00 pm,
Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Deere & Company, a company governed by the laws of United States of America, with registered office at 1209, Orange Street, city of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, United States of America, registered with the Register of Delaware under the number 0522909,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name John Deere Holding Brazil S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 43, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 21, 2011, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at thirty five thousand Canadian Dollars (CAD 35,000.-), represented by thirty five thousand (35,000) shares in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three Canadian Dollars (CAD 3) to raise it from its present amount of thirty five thousand Canadian Dollars (CAD 35,000.-) to thirty five thousand and three Canadian Dollars (CAD 35,003) by the creation and issuance of three shares with a nominal value of Canadian Dollars (CAD 1) each (the "New Shares"), all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Deere & Company, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up in nominal value of three Canadian Dollars (CAD 3) together with a share premium in the amount of two hundred fifty seven million five hundred five thousand four hundred and five point thirty two Canadian Dollars (CAD 257,505,405.32) by contribution in kind for a total amount of two hundred fifty seven million five hundred five thousand four hundred and eight point thirty two Canadian Dollars (CAD 257,505,408.32) consisting in the contribution by Deere & Company, prenamed, to the Company, of the following shares:

(i) thirty seven billions six hundred sixty three million twenty five thousand five hundred and ten (37,663,025,510) shares of the company John Deere Brasil Ltda., with registered office at 600 Av. Eng. Jorge Antonio Dahne Lagemann, Zip Code 98920-000, City of Horizontina, State of Rio Grande do Sul and its Articles of Association and latest amendment duly registered at the Board of Trade of the State of Rio Grande do Sul - JUCERGS under NIRE 43.2.05042584 and No. 3161986, on January 16, 2003 and July 24, 2009, with a nominal value of one centavo (R\$ 0.01) each, representing approximately 99,9999% of the share capital of John Deere Brasil Ltda., prenamed, and valued at three hundred seventy six million six hundred thirty thousand two hundred fifty five point ten Brazilian Reais (BRL 376,630,255.10) being equivalent to two hundred fourteen million eighty thousand four hundred three point thirty Canadian Dollars (CAD 214,080,403.30) at the exchange rate of 1 BRL/0.56841 CAD (the "JD Brazilian Contributed Shares");

(ii) fifty two million nine hundred twenty two thousand five hundred (52,922,500) shares of the company Cameco do Brasil Ltda., with registered office at 246, rua Paulistana, Zip Code 05444-000, City of Catalão, State of Goiás and registered with its Articles of Association and latest amendment thereto filed at the Board of Trade of the State of Goiás under Nos. 52.201.531.227 and 52041454022, on November 4, 1998 and January 3, 2005, with a nominal value of one real (R\$ 1) each, representing approximately 99,9999% of the share capital of Cameco do Brasil Ltda., prenamed, and valued at fifty two million nine hundred twenty two thousand five hundred Brazilian Reais (BRL 52,922,500) being equivalent to thirty million eighty one thousand six hundred seventy eight point twenty three Canadian Dollars (CAD 30,081,678.23) at the exchange rate of 1 BRL/0.56841 CAD (the "Cameco Brazilian Contributed Shares");

(iii) nineteen thousand three hundred eighty two (19.382) shares of the company John Deere Makinalari Limited Sirketi, with Aydivnevler Sanayi Caddesi, No.3, Kat 4, Küçükyali, Istanbul and registered with Istanbul Trade Registry Office under

number 471511-419093, with a nominal value of one thousand Turkish Liras (TL 1,000) each, representing 99,61% of the share capital of John Deere Makinalari Limited Sirketi, prenamed, and valued at twenty four million three hundred sixty three thousand three hundred sixty three Turkish Lira (TRL 24,363,363) being equivalent to thirteen million three hundred forty three thousand three hundred twenty six point seventy nine Canadian Dollars (CAD 13,343,326.79) at the exchange rate of 1 TRY/0.54768 CAD (the "Turkish Contributed Shares");

(all together the "Contributed Shares").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- (i) - a Brazilian Central Bank (BACEN) foreign investment certificate for John Deere Brasil Ltda., prenamed;
 - a contribution declaration of John Deere Brasil Ltda., prenamed, attesting that the JD Brazilian Contributed Shares are freely transferable;
 - a declaration from the managers of the Company;
- (ii) - a Brazilian Central Bank (BACEN) foreign investment certificate for Cameco do Brasil Ltda., prenamed;
 - a contribution declaration for Cameco do Brasil Ltda., prenamed, attesting that the Cameco Brazilian Contributed Shares are freely transferable;
 - a declaration from the managers of the Company;
- (iii) - a contribution declaration of John Deere Makinalari Limited Sirketi, prenamed, attesting that the Turkish Contributed Shares are freely transferable;
 - a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Deere & Company, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective as from October 31, 2011, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdictions of the location of the shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. "The subscribed share capital is set at thirty five thousand and three Canadian Dollars (CAD 35,003) represented by thirty five thousand and three (35,003) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Am einunddreißigsten Oktober zweitausendundelf, um 4.00 Uhr,

ist vor dem unterzeichneten Notar, Maître Francis Kessler, ansässig in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

folgende Person erschienen:

Deere & Company, eine Gesellschaft nach dem Recht der Vereinigten Staaten von Amerika mit eingetragenem Sitz in 1209, Orange Street, Stadt Wilmington, New Castle County, Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Gesellschaftsregister (Division of Corporations) des US-Bundesstaates Delaware unter der Nummer 0522909,

ordentlich vertreten durch Frau Sofia Afonso-Da Chao Conde, Privatangestellte, geschäftsansässig in 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die erteilte Vollmacht, welche „ne varietur“ von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar paraphiert wurde, bleibt als Anhang an die vorliegende Urkunde angefügt, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Die erschienene Person ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die im Großherzogtum Luxemburg unter der Bezeichnung John Deere Holding Brazil S.à r.l (nachfolgend die Gesellschaft) mit eingetragenem Sitz in 43, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet wurde und besteht, für die die Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister beantragt wurde, die gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Oktober 2011 gegründet wurde und deren Veröffentlichung im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, derzeit vorbereitet wird.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfunddreißigtausend kanadische Dollar (CAD 35.000,-), aufgeteilt in fünfunddreißigtausend (35.000) registrierte Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem kanadischen Dollar (CAD 1).

III. Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft von derzeit fünfunddreißigtausend kanadischen Dollar (CAD 35.000,-) um drei kanadische Dollar (CAD 3,-) auf fünfunddreißigtausendunddrei kanadische Dollar (CAD 35.003,-) zu erhöhen. Dies soll durch Schaffung und Ausgabe von drei (3) Anteilen mit einem Nennwert von jeweils einem kanadischen Dollar (CAD 1,-) (die „Neuen Anteile“) geschehen, die allesamt mit denselben Rechten und Pflichten wie die vorhandenen Anteile ausgestattet sind.

Zeichnung - Bezahlung

Die oben bezeichnete Deere and Company erklärt, alle Neuen Anteile zu zeichnen und in Höhe eines Nennwerts von drei kanadischen Dollar (CAD 3,-) zuzüglich eines Aufpreises in Höhe von zweihundertsiebenundfünfzig Millionen fünfhundertfünf tausend vierhundertfünf kanadischen Dollar und zweiunddreißig Cent (CDN 257.505.405,32) durch eine Sacheinlage im Gesamtwert von zweihundertsiebenundfünfzig Millionen fünfhundertfünf tausend vierhundertacht kanadischen Dollar und zweiunddreißig Cent (CDN 257.505.408,32) vollständig einzuzahlen. Dazu wird die vorbezeichnete Deere and Company folgende Anteile in die Gesellschaft einbringen:

(i) siebenunddreißig Milliarden sechshundertdreißig Millionen fünfundzwanzigtausendfünfhundertzehn (37.663.025.510) Anteile der Gesellschaft John Deere Brasil Ltda, mit eingetragenem Sitz in der Stadt Horizontina, Bundesstaat Rio Grande do Sul, Avenida Engenheiro Jorge Antônio Dahne Logemann, 600, Industrial District, Postleitzahl 98920-000, Brasilien, eingetragen beim Board of Trade von Rio Grande do Sul unter der Nummer 43.2.05042584 und Nummer 3161986, mit einem Nennwert von jeweils einem Centavo (0,01 R\$), die ungefähr 99,9999% des Stammkapitals der vorbezeichneten John Deere Brasil Ltda darstellen und deren Wert mit dreihundertsechundsiebzig Millionen sechshundertdreißigtausend zweihundertfünfundfünfzig Brasilianischen Real und zehn Centavos (BRL 376.630.255,10), entsprechend zweihundertvierzehn Millionen achtzigtausend vierhundertdrei kanadischen Dollar und dreißig Cent (CAD 214.080.403,30) zu einem Wechselkurs von 1 BRL/0,56841 CAD angesetzt wird (die „Eingebrachten Brasilianischen JD-Anteile“);

(ii) zweiundfünfzig Millionen neunhundertzweiundzwanzigtausendfünfhundert (52.922.500) Anteile der Gesellschaft Cameco do Brasil Ltda, mit eingetragenem Sitz in 246, rua Paulistania, 05444-000 Sao Paulo, eingetragen beim Board of Trade von Goiás unter der Nummer 52.201.531.227 und Nummer 52041454022, mit einem Nennwert von jeweils einem Real (1 R\$), die ungefähr 99,9999% des Stammkapitals der vorbezeichneten Cameco do Brasil Ltda darstellen und deren Wert mit zweiundfünfzig Millionen neunhundertzweiundzwanzigtausend fünfhundert Brasilianischen Real (BRL 52.922.500), entsprechend dreißig Millionen einundachtzigtausend sechshundertachtundsiebzig kanadischen Dollar und dreiundzwanzig Cent (CAD 30.081.678,23) zu einem Wechselkurs von 1 BRL/0,56841 CAD angesetzt wird (die „Eingebrachten Brasilianischen Cameco-Anteile“);

(iii) Neunzehntausend dreihundertzweiundachtzig (19.382) Anteile der Gesellschaft John Deere Makinalari Limited Sirketi, mit eingetragenem Sitz in Rumelihisari Mahallesi, Özbek sokak, No: 22, Etiler, Levent, Sariyer, Istanbul, und eingetragen im türkischen Handelsregister (Türkiye Ticarest Sicili Gazetesi) unter der Nummer 471511-419093, mit einem Nennwert von jeweils eintausend türkischen Lira (1.000 TRY), die 99,61% des Stammkapitals der vorbezeichneten John Deere Makinalari Limited Sirketi darstellen und deren Wert mit vierundzwanzig Millionen dreihundertdreißigtausend dreihundertdreißig türkischen Lira (TRL 24.363.363), entsprechend dreizehn Millionen dreihundertdreißigtausend dreihundertsechszwanzig türkischen Lira und neunundsiebzig Kurus (CDN 13.343.326,79) zu einem Wechselkurs von 1 TRY/0,54768 CAD angesetzt wird (die „Eingebrachten Türkischen Anteile“);

(zusammen die „Eingebrachten Anteile“).

Nachweis über das Bestehen und den Wert der Einlage

Das Bestehen und der Wert der Sacheinlage wurden wie folgt nachgewiesen:

- (i) - ein BACEN Zertifikat für die vorbezeichnete John Deere Brasil Ltda;
 - eine Einlageerklärung der vorbezeichneten John Deere Brasil Ltda, in der bescheinigt wird, dass die Eingebachten Brasilianischen JD-Anteile frei übertragbar sind;
 - eine Erklärung der Geschäftsleiter der Gesellschaft;
- (i) - ein BACEN Zertifikat für die vorbezeichnete Cameco do Brasil Ltda;
 - eine Einlageerklärung der vorbezeichneten Cameco do Brasil Ltda, in der bescheinigt wird, dass die Eingebachten Brasilianischen Cameco-Anteile frei übertragbar sind;
 - eine Erklärung der Geschäftsleiter der Gesellschaft;
- (iii) - eine Einlageerklärung der vorbezeichneten John Deere Makinalari Limited Sirketi, in der bescheinigt wird, dass die Eingebachten Türkischen Anteile frei übertragbar sind;
 - eine Erklärung der Geschäftsleiter der Gesellschaft.

Wirksame Umsetzung der Einlage

Die vorbezeichnete Deere and Company erklärt, dass:

- sie alleinige und uneingeschränkte Eigentümerin der Eingebachten Anteile und überdies befugt ist, diese zu veräußern, da sie dem Gesetz und den Usancen zufolge frei übertragbar sind;
- die Einbringung dieser Anteile ab dem 31. Oktober 2011 uneingeschränkt wirksam wird;
- alle weiteren Formalitäten bei den Gerichtsbarkeiten der Orte der Eingebachten Anlagen beantragt wurden, um die Übertragung ordnungsgemäß durchzuführen und zu formalisieren, damit diese überall und gegenüber Dritten wirksam wird.

V. Aufgrund der vorstehend beschriebenen Kapitalerhöhung wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft geändert und lautet ab sofort wie folgt:

Art. 5. „Das gezeichnete Stammkapital wird auf fünfunddreißigtausendunddrei kanadische Dollar (CAD 35.003,-) festgelegt, aufgeteilt in fünfunddreißigtausendunddrei (35.003) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem kanadischen Dollar (CAD 1). Zusätzlich zu dem ausgegebenen Kapital kann ein gesondertes Konto, ein so genanntes Share Premium Account, eröffnet werden, auf das ein etwaiger Aufpreis überwiesen wird, der für Anteile über den Nennwert hinaus bezahlt wird. Ein bei der Zeichnung bestimmter Anteile bezahlter Aufpreis bleibt stets mit den Anteilen verbunden, für die er gezahlt wurde, und wird ausschließlich den Inhabern dieser Anteile zurückbezahlt. Der Betrag auf dem Share Premium Account kann für die Bezahlung von Anteilen verwendet werden, die die Gesellschaft von ihrem (ihren) Gesellschafter(n) zurückkauft, um jegliche realisierte Nettoverluste auszugleichen, Ausschüttungen an den (die) Gesellschafter in Form einer Dividende vorzunehmen oder Mittel der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zuzuführen.“

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Vergütung oder Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft infolge dieser Gesellschafterversammlung entstehen, werden auf rund siebentausend Euro (EUR 7.000,-) geschätzt.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung der Versammlung standen, wurde diese daraufhin vertagt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Person in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer Version in deutscher Sprache. Auf Verlangen dieser erschienenen Person und bei Differenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Version maßgebend.

DAHER wurde die vorliegende Urkunde in Esch-sur-Alzette am oben genannten Datum aufgesetzt.

Nachdem das Dokument dem Stimmrechtsinhaber der erschienenen Person verlesen wurde, dessen Nachname, Vorname, Familienstand und Wohnort dem Notar bekannt sind, hat er die vorliegende Originalurkunde gemeinsam mit uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14948. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011163332/214.

(110188894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Diversified Financials Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 107.999.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Diversified Financials Europe SA
Caceis Bank Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011163579/12.

(110189323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

E.R.D. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 69.548.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011163584/10.

(110188974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

EFDO II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 143.738.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011163587/11.

(110189236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

S.P.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 49.625.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2011 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur et Président.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Andrea DE MARIA de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur et Président Madame Orietta RIMI, employée privé née à Erice le 29 septembre 1976 et demeurant professionnellement à Luxembourg 40, avenue de la Faïencerie L-1510
- L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 21 novembre 1961 et demeurant professionnellement à Luxembourg 3, rue Belle Vue L-1227.
- Il résulte d'un transfert de siège que la société SER.COM S.à.r.l. est désormais domiciliées au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011164882/21.

(110190991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Pria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.
R.C.S. Luxembourg B 164.906.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Investa Holding GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Mergenthalerallee 79-81, 65760 Eschborn, Germany and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main, Germany under number HRB 87030,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 11 November 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "PRIA S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one euro cent (€ 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to nonshareholders shall require the unanimous consent of all the Shareholders. For the avoidance of doubt, the transfer of Shares to Shareholders shall be done in accordance with article 189 of the Law and any transfer of Shares (whether to Shareholders or non-shareholders) shall be done in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Investa Holding GmbH	1,250,000 Shares
Total:	1,250,000 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

a) Mr Thomas Stephen Haines, director, born on 11 October 1953 in Rainham, England, having his address at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mr Rupprecht Rittweger, managing director, born on 15 June 1970 in Munich, Germany, having his address at Mauerkircher Straße 112, 81925, Munich, Germany.

2) The Company shall have its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Investa Holding GmbH, une limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée et régie selon le droit allemand, ayant son siège social à Mergenthalerallee 79-81, 65760 Eschborn, Allemagne et immatriculée auprès du registre de commerce de Frankfurt/ Main, Allemagne sous le numéro HRB 87030,

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PRIA S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euro (€ 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales (les «Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un centime (€ 0,01). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, le transfert des Parts Sociales aux non-associés requiert l'accord unanime de tous les Associés. Afin de lever toute ambiguïté, le transfert des Parts Sociales aux Associés doit être fait conformément à l'article 189 de la Loi et tout transfert des Parts Sociales (que ce soit aux Associés ou aux non-associés) doit être fait conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Investa Holding GmbH	1.250.000 Parts Sociales
Total:	1.250.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euro (€ 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400,-EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - a) M. Thomas Stephen Haines, administrateur, né le 11 octobre 1953 à Rainham, Royaume-Uni, ayant son adresse à 3, rue Renert, L 2422 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - b) M. Rupprecht Rittweger, directeur général, né le 15 juin 1970 in Munich, Allemagne, ayant son adresse à Mauerkircher Straße 112, 81925, Munich, Allemagne.
- 2) Le siège social de la Société est établi à 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51998. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163493/418.

(110189566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

In the year two thousand and eleven on the third day of the month of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Lombard International Assurance S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, incorporated on 26th July 1991 by deed of Me Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 338 of 13th September 1991. The articles of association of the Company were last amended on 25th November 2009 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 209 of 15th February 2010.

The meeting was presided by Rachel Germain, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mr. Charles Muller maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the present shareholder or the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed together.

Out of a total amount of two hundred million six hundred eighty-seven thousand five hundred (200,687,500) shares of different classes and categories in issue in the Company, the following shares were represented at the general meeting:

Class / Category	Number of shares issued	Number of shares represented in the relevant class expressed in %
FP Shares	198,986,500	100%
BC1	141,750	100%
BC2	141,750	100%
BC3	141,750	100%
BC4	141,750	100%
CC1	141,750	100%
CC2	141,750	100%
CC3	141,750	100%
CC4	141,750	100%
DC1	141,750	100%
DC2	141,750	100%
DC3	141,750	100%
DC4	141,750	100%
Total:	100%	100%

The shareholders declared having been informed of the agenda, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

A. Amendment of articles 17.1, 19.1.1 and 27 (and in particular amendment of the definitions ASV, B COC Trigger, B Early COC Trigger, B Trigger, C COC Excess, C COC Trigger, C Early COC Trigger, C Excess, C Trigger, COC ASV, D COC Excess, D COC Trigger, D Early COC Excess, D Early COC Trigger, D Excess and D Trigger, without amending the other definitions set forth in article 27) of the articles of association of the Company so as to read as follows (all such amendments being interrelated and being passed in one resolution only):

17.1 "Subject to Article 18 (Change of Control – SR Share rights), in order to determine the SR Entitlements, at the end of each Year within a period of one hundred and fifty (150) days from (calendar) year end, the ASV shall be determined by an independent valuer appointed by the Remuneration Committee pursuant to the following principles, provided that the maximum ASV shall be one billion one hundred fifty million euro (€ 1,150,000,000)".

19.1.1 "In the event of a Change of Control, in order to determine the Entitlements of the SR Shares in accordance with Article 18, the COC ASV shall be determined on the value of the Company resulting from the transaction triggering the Change of Control (taking into account the appropriate adjustments for escrow provisions, earn out, decreases, deferred payment or like provisions), provided that the maximum COC ASV shall be one billion one hundred fifty million euro (€1,150,000,000) and making for the determination of the COC ASV at the end of a given Year further the following adjustments:".

27:

ASV	Means the value of the Company determined and adjusted in accordance with Article 17 (provided that the ASV cannot be higher than one billion one hundred fifty million euro (€ 1,150,000,000))
B COC Trigger	Means that upon a Change of Control the Company has an COC ASV of six hundred million euro (€ 600,000,000)
B Early COC Trigger	Means that upon a Change of Control the COC ASV is at least equal to the amount resulting from four hundred and thirty million euro (€ 430,000,000) plus 12% daily compounding interest

B Trigger	Means that as at the relevant Year end the Company has an ASV of six hundred million euro (€ 600,000,000)
C COC Excess	Means the amount by which the COC ASV is above six hundred million euro (€ 600,000,000) but only up to seven hundred million euro (€ 700,000,000)
C COC Trigger	Means that upon a Change of Control the COC ASV is above six hundred million euro (€ 600,000,000)
C Early COC Trigger	Means that upon a Change of Control the COC ASV is at least equal to the amount resulting from four hundred and thirty million euro (€ 430,000,000) plus 12% daily compounding interest
C Excess	Means the amount by which the ASV as at the relevant Year end is above six hundred million euro (€ 600,000,000) but only up to seven hundred million euro (€ 700,000,000)
C Trigger	Means that as at the relevant Year end the Company has an ASV of at least six hundred million euro (€600,000,000)
COC ASV	Means the ASV of the Company determined upon a Change of Control in accordance with Article 19 (provided that COC ASV cannot be higher than one billion one hundred fifty million euro (€ 1,150,000,000))
D COC Excess	Means the amount by which upon a Change of Control the COC ASV is above seven hundred million euro (€ 700,000,000) but only up to one billion one hundred fifty million euro (€ 1,150,000,000)
D COC Trigger	Means that upon a Change of Control, the Company has an COC ASV of at least seven hundred million euro (€ 700,000,000)
D Early COC Excess	Means the amount by which the COC ASV is above the amount of the D Early Trigger but only up to one billion one hundred fifty million euro (€ 1,150,000,000)
D Early COC Trigger	Means if the COC ASV is at least equal to the amount resulting from four hundred and thirty million euro (€430,000,000) plus 17% daily compounding interest
D Excess	Means the amount by which the ASV is as at the relevant Year end above seven hundred million euro (€700,000,000) but only up to one billion one hundred fifty million euro (€1,150,000,000)
D Trigger	Means that as at the relevant Year end the Company has an ASV of at least seven hundred million euro (€700,000,000)

B. Amendment of article 7.4 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “Written notice of any meeting of the Board of Directors to include all matters to be considered on the agenda shall be given to all directors at least five business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex another director as his proxy. Any director is limited to accept and vote only one proxy granted by another director”.

C. Amendment of article 20.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows: “The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of April in each year at 11.30 am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day”. After the above has been approved, the meeting resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved at the required majority to amend articles 17.1, 19.1.1 and 27 of the articles of association of the Company in the form set out under item A. of the agenda.

Second resolution

The meeting resolved at the required majority to amend article 7.4 of the articles of association of the Company in the form set out under item B. of the agenda.

Third resolution

The meeting resolved at the required majority to amend article 20.2 of the articles of association of the Company in the form set out under item C. of the agenda. There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Lombard International Assurance S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, constituée le 26 juillet 1991 par acte notarié de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») au numéro 338 du 13 septembre 1991. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 novembre 2009 par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 209 du 15 février 2009.

L'assemblée a été présidée par Rachel Germain, maître en droit, résidant à Luxembourg. A été désigné comme secrétaire et comme scrutateur M. Charles Muller, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux soient indiqués sur une liste de présence signée par l'actionnaire présent ou le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Des deux cent millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (200.687.500) actions de différentes classes et catégories émises par la Société, les actions suivantes sont représentées à l'assemblée générale:

Classe / Catégorie	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions représentées dans la classe correspondante exprimé en %
Actions FP	198.986.500	100%
BC1	141.750	100%
BC2	141.750	100%
BC3	141.750	100%
BC4	141.750	100%
CC1	141.750	100%
CC2	141.750	100%
CC3	141.750	100%
CC4	141.750	100%
DC1	141.750	100%
DC2	141.750	100%
DC3	141.750	100%
DC4	141.750	100%
Total:	100%	100%

Les actionnaires de la Société déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification des articles 17.1, 19.1.1 et 27 (en particulier modification des définitions ASV, B COC Trigger, B Early COC Trigger, B Trigger, C COC Excès, C COC Trigger, C Early COC Trigger, C Excès, C Trigger, COC ASV, D COC Excès, D COC Trigger, D Early COC Excès, D Early COC Trigger, D Excès et D Trigger, sans modifier les autres définitions) des statuts de la Société, afin de se lire comme suit (toutes ces modifications étant liées et étant adoptées en une seule résolution):

17.1 «Sous réserve de l'Article 18 (Changement de Contrôle – droits des Actions SR), afin de déterminer les Droits SR, à la fin de chaque Année endéans une période de 150 jours à compter de la fin de l'année (de calendrier), l'ASV sera déterminée par un expert indépendant nommé par le Comité de Rémunération selon les principes suivants, à condition que l'ASV maximale soit de un milliard cent cinquante millions d'euros (1.150.000.000 €)».

19.1.1 «Dans l'hypothèse d'un Changement de Contrôle, afin de déterminer les Droits des Actions SR conformément à l'Article 18, la COC ASV sera déterminée sur base de la valeur de la Société résultant de la transaction déclenchant le

Changement de Contrôle (en prenant en considération les ajustements appropriés pour les dispositions de séquestre, désintéressement, baisses, paiement différé ou dispositions similaires), à condition que la COC ASV maximale sera d'un milliard cent cinquante millions d'euros (1.150.000.000 €) et faisant pour la détermination de la COC ASV à la fin d'une année donnée les modifications suivantes».

27:

ASV	Signifie la valeur de la Société déterminée et ajustée conformément à l'Article 17 (à condition que la ASV ne peut pas être supérieure à un milliard cent cinquante millions d'euros (€ 1.150.000.000))
B COC Trigger	Signifie que suite à un Changement de Contrôle la Société a une COC ASV de six cent millions d'euros (€ 600.000.000)
B Early COC Trigger	Signifie que suite à un Changement de Contrôle la COC ASV doit au moins être égale au montant résultant des quatre cent trente millions d'euros (€ 430.000.000) plus 12% d'intérêts composés journaliers
B Trigger	Signifie qu'à la fin de l'Année en cause, la Société a une ASV de six cent millions d'euros (€ 600.000.000)
C COC Excès	Signifie le montant selon lequel la COC ASV est supérieure à six cent millions d'euros (€ 600.000.000) mais seulement à hauteur du montant de sept cent millions d'euros (€ 700.000.000)
C COC Trigger	Signifie que suite à un Changement de Contrôle la COC ASV est supérieure à six cent millions d'euros (€ 600.000.000)
C Early COC Trigger	Signifie que suite à un Changement de Contrôle la COC ASV doit au moins être égale au montant résultant des quatre cent trente millions d'euros (€ 430.000.000) plus 12% d'intérêts composés journaliers
C Excès	Signifie le montant selon lequel la ASV, telle qu'à la fin de l'année en cause, est supérieure à six cent millions d'euros (€600.000.000) mais seulement à hauteur du montant de sept cent millions d'euros (€ 700.000.000)
C Trigger	Signifie qu'à la fin de l'Année en cause, la Société a une ASV d'au moins six cent millions d'euros (€ 600.000.000)
COC ASV	Signifie la ASV de la Société déterminée suite à un Changement de Contrôle conformément à l'Article 19 (à condition que la COC ASV ne peut pas être supérieure à un milliard cent cinquante millions d'euros (€ 1.150.000.000))
D COC Excès	Signifie le montant selon lequel, suite à un Changement de Contrôle, la COC ASV est supérieure à sept cent millions d'euros (€700.000.000) (mais seulement à hauteur de un milliard cent cinquante millions d'euros (€ 1.150.000.000))
D COC Trigger	Signifie que suite à un Changement de Contrôle la Société a une COC ASV d'au moins sept cent millions d'euros (€ 700.000.000)
D Early COC Excès	Signifie le montant selon lequel la COC ASV est supérieure au montant du D Early Trigger mais seulement à hauteur de un milliard cent cinquante millions d'euros (€ 1.150.000.000)
D Early COC Trigger	Signifie que la COC ASV est au moins égale au montant résultant des quatre cent trente millions d'euros (€ 430.000.000) plus dix-sept pourcent (17%) d'intérêts composés journaliers
D Excès	Signifie le montant selon lequel l'ASV, telle qu'à la fin de l'année en cause, est supérieure à sept cent millions d'euros (€700.000.000) mais seulement à hauteur du montant de un milliard cent cinquante millions d'euros (€ 1.150.000.000)
D Trigger	Signifie qu'à la fin de l'Année en cause la Société a une ASV d'au moins sept cent millions d'euros (€ 700.000.000)

B. Modification de l'article 7.4 des statuts de la Société, afin de se lire comme suit: «Une convocation écrite pour toute réunion du Conseil d'Administration, incluant tous les points à l'ordre du jour, sera adressée à tous les administrateurs au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Tout administrateur pourra se faire représenter lors des réunions en désignant par écrit ou par télécopieur, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Tout administrateur est limité à recevoir et à voter une seule procuration donnée par un autre administrateur».

C. Modification de l'article 20.2 des statuts de la Société, afin de se lire comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois d'avril à 11.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a, à la majorité requise, décidé de modifier les articles 17.1, 19.1.1 et 27 des statuts de la Société dans la forme décrite au point A. de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée a, à la majorité requise, décidé de modifier l'article 7.4 des statuts de la Société dans la forme décrite au point B. de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée a, à la majorité requise, décidé de modifier l'article 20.2 des statuts de la Société dans la forme décrite au point C. de l'ordre du jour.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société sont évalués à environ mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui a connaissance et parle la langue anglaise, déclare par la présente que par réquisition des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais et suivi par la traduction française; à la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg au jour mentionné précédemment.

Après avoir lu le présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GERMAIN, C. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48970. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161786/266.

(110188079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Fingames S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 74.923.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163591/10.

(110189322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

F.D.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 septembre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Umberto QUIN-TAVALLE avec pouvoir de signature A et de Messieurs Koen LOZIE, et Joseph WINANDY, avec pouvoir de signature B.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société The Clover.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011163588/19.

(110189146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Financière Immobilière de Développement Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.198.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011163589/11.

(110189182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Restaurant Le Wok Saràl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 1A, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 164.940.

STATUTS

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1- Zuyuan ZHANG, commerçant, né le 27 novembre 1980 à Qingtian/Zhejiang (Chine) et son épouse

2.- Jiaoli ZHOU, serveuse, née le 11 septembre 1984 à Zhejiang (Chine),

demeurant ensemble à L-4833 Rodange, 8, route de Luxembourg,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Restaurant Le Wok SARL

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

- Zuyuan ZHANG, commerçant, né le 27 novembre 1980 à Qingtian/Zhejiang (Chine), demeurant à L-4833 Rodange, 8, route de Luxembourg, cinquante parts	50
- Jiaoli ZHOU, serveuse, née le 11 septembre 1984 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-4833 Rodange, 8, route de Luxembourg, cinquante parts	50
TOTAL:	<u>100</u>

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8245 Mamer, 1A, rue de la Libération.
- Le nombre des gérants est fixé à un (2).
- Sont nommées gérants, pour une durée illimitée:

1. Zuyuan ZHANG, commerçant, né le 27 novembre 1980 à Qingtian/Zhejiang (Chine), demeurant à L-4833 Rodange, 8, route de Luxembourg, gérant technique pour la branche restauration.

2. Jiaoli ZHOU, serveuse, née le 11 septembre 1984 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-4833 Rodange, 8, route de Luxembourg, gérante technique pour la branche débit de boissons.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants techniques.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Zhang, Zhou et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 novembre 2011. Relation EAC/2011/15024. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 17 novembre 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011164858/75.

(110190743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Financière Star 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.404.

— EXTRAIT

En date du 21 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a nommé Monsieur Benoit Chéron comme président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour la Société

Patrick Santer

Référence de publication: 2011163590/14.

(110189049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

HDL SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163598/10.

(110189200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Higest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163600/10.

(110189206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Sark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.633.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique en date du 24 novembre 2011 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 24 novembre 2011, que:

Après avoir constaté que Mr. François Georges s'est démis de ses fonctions de Gérant en date du 24 novembre 2011, l'actionnaire unique a décidé de nommer Mr. Guillaume Le Bouar, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Gérant de la Société, avec effet immédiat, en remplacement du Mr. François Georges, Gérant démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

SARK S.à. r.l.

T&F Tax and Finance S.A.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2011164884/20.

(110190458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

ICG Recovery 1, 2008 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, roue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.389.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVIES Dylan / CARROLL Ronan

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2011163602/11.

(110189234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Domels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 104.715.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

KARIAN S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, 14, rue Erasme (RCS Luxembourg B 104576) (the Shareholder), represented by Mrs Antonella GRAZIANO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 15, 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg under the name of Domels S.à r.l., with registered office at Luxembourg, incorporated following a deed dated December 2, 2004, published in the Mémorial C N°248 dated March 18, 2005 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and opening of the liquidation proceedings.
2. Appointment of the liquidator and determination of its powers.
3. Miscellaneous.

has required the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole member decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the sole member decides to appoint as liquidator of the Company AIM Services S.à r.l., having its registered office in L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, (the "Liquidator").

Third resolution

The sole member resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the sole member in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KARIANS S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue Ersame, (RCS Luxembourg B 104576) («l'Associé»), représentée par Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 novembre 2011.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé de la société a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de Domels S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C, No 248 du 18 mars 2005 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et ouverture de la procédure de liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de nommer comme liquidateur de la Société:

AIM Services S.à r.l., avec siège social à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52608. Reçu douze euros (12,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163853/97.

(110190047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

ICG Recovery 2, 2008 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.383.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVIES Dylan / CARROLL Ronan

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2011163603/11.

(110189230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Sifter Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.438.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 novembre 2011

L'Assemblée Générale Statutaire décide:

- de nommer Mr Arnaud BOUTEILLER, résidant professionnellement au 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012
- de réélire Mme Margherita BALERNA-BOMMARTINI, résidant professionnellement au 6 Via San Salvatore, CH-6900 Paradiso, Mr Hannes KULVIK, résidant professionnellement au 4 rue Abraham Constantin, CH-1206 Genève, Mr Risto VÄYRYNEN, résidant professionnellement au 6 Via San Salvatore, CH-6900 Paradiso et Mr Sylvain FERAUD, résidant professionnellement au 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateurs pour une période d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.
- de réélire ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour SIFTER FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011164920/21.

(110191132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.793.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011163605/11.

(110189212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.793.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011163606/11.

(110189213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

IT-Plus Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.750.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163610/10.

(110188978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Home & Garden Concept SA, Société Anonyme,
(anc. Sikalux SA).**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 147.719.

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SIKALUX SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 147.719, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 2 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1779 du 15 septembre 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Chantal SIMON, manager juridique, demeurant à Thionville (France), qui désigne comme secrétaire Stéphan MERCIER, sans état, demeurant à Lillois (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Philippe Jean RENAC, gérant de société, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale.
2. Changement de l'objet social.
3. Transfert du siège social.
4. Révocation de l'administrateur unique.
5. Nomination d'un nouvel administrateur unique.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle modifie la dénomination sociale en "HOME & GARDEN CONCEPT S.A."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: HOME & GARDEN CONCEPT S.A."

Troisième résolution

Elle modifie l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet les activités de

- a) commissionnaire et intermédiaire commercial;
- b) architecte paysagiste, architecte d'intérieur ainsi que tout objet lié à ces activités.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Quatrième résolution

Elle transfère le siège social de L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

Cinquième résolution

Elle accepte la démission de Alain KNEPPERT, agriculteur, né à Thionville/Moselle (France), le 8 mai 1970, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 5, rue du Rossignol de ses fonctions d'administrateur unique et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateur unique Philippe Jean RENAC, gérant de société, né à Cholet/Maine-et-Loire (France), le 5 août 1955, demeurant à B-1200 Bruxelles, 10, Square Vergote.

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon, Mercier, Renac et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 novembre 2011. Relation EAC/2011/15009. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 17 novembre 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011165119/76.

(110190718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

IT-Plus Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.750.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163611/10.

(110188990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 5 septembre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs:

* Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de Sociétés, demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur Attert,

* Cosafin S.A., société anonyme, 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg,

* Monsieur Joseph WINANDY demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Luxembourg,

et le mandat du commissaire aux comptes, la Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011163626/19.

(110189094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Jargonant Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 78.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jargonant Partners S.à r.l.
Par procuration
Diane Wolf

Référence de publication: 2011163612/12.

(110189192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Kanoba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.532.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011163613/10.

(110188979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.707.

Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100144948 05 en date du 23/09/2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 2011 qu'il convient de rectifier l'adresse du siège social de la société dans laquelle le code postal était erroné pour noter désormais l'adresse suivante:

- 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011163625/14.

(110189118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

SI.TO. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour: SI.TO. FINANCIERE S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy SZABO / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011166568/15.

(110192995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.
